

Une revalorisation des enseignants insuffisante pour susciter les vocations?

Par [Caroline Beyer](#)

Publié hier à 20:00 , Mis à jour il y a 14 minutes

DÉCRYPTAGE - Avec 5,5 % de hausse en moyenne à la rentrée prochaine, le «choc d'attractivité» promis est loin d'être gagné.

Le «*choc d'attractivité*» promis par l'exécutif pour attirer les futurs enseignants aura-t-il lieu? «*On n'a jamais eu une telle augmentation des rémunérations depuis 1990*», a fait valoir Emmanuel Macron le 20 avril, lors d'un déplacement dans un collège de l'Hérault. Aux côtés d'un [ministre de l'Éducation relégué au second plan](#), comme à l'accoutumée, le chef de l'État a enfin présenté [ses mesures de revalorisation](#), un an après avoir promis - dans l'entre-deux-tours de la campagne présidentielle - une augmentation inconditionnelle de 10 % pour tous les enseignants. À l'arrivée, une belle enveloppe budgétaire (3 milliards en année pleine), et la possibilité, pour ceux qui accepteront la totalité des missions supplémentaires proposées dans le cadre du «pacte», de gagner «*jusqu'à 500 euros de plus par mois*».

De quoi susciter des vocations, à l'heure où le nombre de candidats inscrits aux concours n'a toujours pas rebondi, et où les postes vacants promettent d'être plus nombreux qu'à la rentrée 2022? «*Faute de lisibilité dans la politique salariale menée, on passe à côté du choc d'attractivité*», estime Stéphane Crochet, au SE-Unsa. Deux milliards d'euros mis sur la table pour la revalorisation inconditionnelle de tous (la partie «socle»), «*ce n'est pas rien*», concède le représentant syndical. «*C'était absolument nécessaire pour rattraper le retard. Mais l'absence de politique sur l'augmentation du point d'indice ne permet pas de donner confiance en l'avenir*, ajoute-t-il. *Cela donne l'impression qu'il faut gagner des batailles annuelles pour courir derrière l'inflation et le pouvoir d'achat.*»

Ce rattrapage se fera, dès septembre 2023, par une augmentation de la prime de suivi des élèves - que tous les enseignants touchent - et de la prime d'attractivité, destinée aux enseignants ayant jusqu'à quinze ans de métier. De fait, si les rémunérations sont relevées en début de carrière, elles sont vouées, ensuite, à stagner. Concrètement, les 10 % d'augmentation promis par le président Macron concerneront les enseignants ayant de quatre à onze ans d'ancienneté. Pour ceux qui sont entrés dans le métier il y a plus de vingt-six ans, le gain tombe à 3,6 %. En moyenne, en septembre 2023, la hausse de salaire des enseignants sera de 5,5 %, par rapport à l'année précédente. L'augmentation la plus élevée (222 euros nets) concernera les professeurs ayant entre 6 et 8,5 années d'expérience. Ils toucheront un salaire net de 2204 euros. Mais, à partir de quatorze ans d'ancienneté, le gain ne sera plus que de 96 euros net. «*La politique salariale de l'État vis-à-vis des fonctionnaires ne permet pas d'avoir confiance en l'avenir*, résume Stéphane Crochet. *Il y a vingt ans, si les salaires de départ n'étaient pas élevés, il y avait ensuite l'assurance de progresser.*»

Du bricolage

Pour asseoir le côté «historique» de sa revalorisation, Emmanuel Macron renvoie aux années 1990, qui ont marqué la création du corps de «professeurs des écoles» (mieux payés et recrutés à un niveau de formation supérieur que les instituteurs, auxquels ils ont succédé) et la

mise en place d'une «indemnité de suivi et d'orientation des élèves» pour les enseignants des collèges et lycées, cette fameuse «Isoe» que l'exécutif va aujourd'hui doubler. *«Mais 100 euros de plus par mois il y a trente ans, ce n'est pas la même chose qu'en 2023!», nuance Stéphane Crochet. «Renvoyer à 1990 montre clairement que la question de la rémunération des enseignants a été totalement mise de côté depuis des années, ce qui explique leur déclassement, leur paupérisation et le fait que l'on soit rattrapé par le smic», constate de son côté Jean-Rémi Girard, au Snalc. «Au sein de la fonction publique d'État, les enseignants touchent annuellement 900 à 1 000 euros de moins que les autres fonctionnaires, poursuit-il, se référant à une enquête menée par son syndicat en 2019. La part de salaire indemnitaire fixe, qui est la norme à Bercy ou à l'Intérieur, est très faible à l'Éducation nationale.»*

Comment les enseignants pourront-ils atteindre les 500 euros nets mensuels supplémentaires qu'Emmanuel Macron leur fait miroiter? En acceptant la totalité des trois types de missions supplémentaires (1250 euros brut par an pour chacune, soit 3750 au total) proposées dans le cadre du «pacte». Un *«bricolage», selon les syndicats*, qui, là encore, donne peu de visibilité aux futurs entrants dans le métier. La première mission concernera avant tout le remplacement de courte durée dans les collèges et lycées. Elle est *«ultra-prioritaire»*, explique le ministère, qui, sur la ligne tracée par le président Macron, ambitionne de remplacer tous les enseignants absents.

Avec une carotte à la hauteur: rémunérés jusqu'alors en heures supplémentaires, à 45 euros, ces remplacements de courte durée passeront à 69 euros dans le cadre d'un pacte impliquant un engagement de 18 heures par an. Le deuxième type de missions aura trait à l'accompagnement des élèves, notamment avec le dispositif «devoir faits», qui sera obligatoire en sixième à compter de la rentrée prochaine. Enfin, le troisième type de mission rémunérera des enseignants prenant des responsabilités dans l'établissement, de l'école inclusive à la gestion informatique. *«Des choses que certains font déjà», précise Bruno Bobkiewicz, du syndicat des personnels de direction (SNPDEN-Unsa), qui décrit «une vraie incitation financière».* Pour sa part, il essayera de *«convaincre les enseignants déjà impliqués de signer le pacte».* L'exécutif, lui, vise un tiers de signataires.